AFFAIRE N°4
CM 10.11.2026 DA pacte gourvernance 2026

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20261110-202611171549-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 10 Novembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, Mme CORDONNIER, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme LETESSIER
Absents représentés : Mme TROTEL et Mme PITEL respectivement représentées par Mme THOREUX et M. LAMBLIN
Absent excusé : M. PLESIER
Absents: M. AMICE

Secrétaire de Séance : M. HAMON

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 21 (dont 2 pouvoirs)
Convocation adressée le 4 Novembre 2026

AFFAIRE N° 4 : DINAN AGGLOMÉRATION - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte a pour objet de préciser les relations entre Dinan Agglomération et ses 64 communes-membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux à la vie et aux décisions communautaires.

Le calendrier de la démarche a été le suivant :
– par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire de Dinan Agglomération s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
– le projet de pacte a été co-construit dans le cadre d'un groupe de travail associant 19 élus communautaires volontaires ;
– la conférence des maires, réunie le 12 octobre 2026, a rendu un avis favorable sur le projet de pacte ;
– le projet de pacte a été transmis aux communes membres le 13 octobre 2026 pour recueillir l'avis de leur conseil municipal, dans un délai de deux mois ;
– l'adoption du pacte de gouvernance sera proposée au conseil communautaire du 14 décembre 2026.
Le projet de pacte s'articule notamment autour :
– des valeurs fondatrices partagées (confiance, transparence, intérêt communautaire, solidarité, subsidiarité, diversité, co-construction, équité territoriale, partenariat) ;
– des engagements des élus communautaires ;
– de la présentation des instances de gouvernance et du circuit de décision communautaire ;
– de la présentation d'instances créées à l'initiative des élus;
- de la présentation des éléments créant du lien entre l'Agglomération et les communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-11-2
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20261110-202611171549-DE

Vu les statuts de Dinan Agglomération ;
Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération du 27 avril 2026 relative à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 12 octobre 2026 ;
Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par Dinan Agglomération le 13 octobre 2026 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes-membres rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet ;
Considérant que le pacte de gouvernance a vocation à organiser les relations entre Dinan Agglomération et ses communes-membres et à favoriser l'association des élus municipaux à l'action Communautaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
EMET un avis FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération ;
AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Dinan Agglomération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : PAR 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. HAMON, M. HODGKISS)

Secrétaire de Séance
M. HAMON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380